

EXPOSITION INTERNATIONALE FÉLINE

BULLETIN D'ENGAGEMENT

**SPECIALE JEUNE
TOUTES RACES**

DATE : **6 OCTOBRE 2013**

ville **ST GEORGES DES COTEAUX (17)** Salle Polyvalente

JUGES : Mme DENDAUW (ttes races) Mme BIAUSSE (ttes races) Mme BARRES (poils longs-exotics) Mr LE BRUN (ttes races)

L'EXPOSANT et ADRESSE:

Tél :

NOM DU CHAT exposé :

RACE : SEXE : DATE de NAISSANCE :

PAYS DE NAISSANCE

COULEUR de ROBE : YEUX :

N° PUCE ou TATOUAGE :

N° PEDIGREE (ou provisoire) :

(obligatoire depuis le 01/01/1999) **voir au verso si il manque le N° provisoire**

PERE :

MERE :

NOM de l'éleveur :

3/6 mois	
6/10 mois	
CAC	
CACIB	
CAGCI	
CACE	
CAGCE	
CLASSE HONNEUR	
DETERMINATION DE COULEUR	

CAP	
CAPIB	
CAGPI	
CAPE	
CAGPE	
HORS.CONCOURS	
CHAT de MAISON	

Dimensions des cages club: 100 x 60 x 60

Nombre de cages club:.....

Cages persos : Dimensions :

Si possible à coté de:

TARIF DES INSCRIPTIONS :

Le 1° premier chat 33 E
 Le deuxieme chat 30 E
 Les suivants..... 27 E chacun
 Forfait (à partir de 6 chats) 130 E
 Chat de maison..... 23 E

DATE

SIGNATURE

NBRE PLATEAU REPAS (COMMANDE ET PAIEMENT avec l'inscription) 13 €x....+

Hebergement voir site AFA.....



INSCRIPTION -REGLEMENTATIONS

Les engagements sont à envoyer à :

A.F.A Mme CHAPAL Le Parc de PEYOT 16 RUE DES MESANGES 33380 MIOS

TEL/FAX : 05 56 26 35 22

MAIL : a.f.aquitaine@orange.fr

Les bulletins sont à retourner **ENTIÈREMENT COMPLETÉS** signés et accompagnés des sommes dûes
 (suite verso)

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : Mar 24/09/2013 (nous n'enverrons pas de confirmation par courrier



Dernier délai.
d'inscription
Mar.24/09/13

INSCRIPTIONS –REGLEMENTATIONS (suite)

**-Si pour des raisons impératives , vous ne pouvez être présent ,
veuillez en informer l' A . F . A , avant la date limite des inscriptions .**

10 € 00 seront retenus sur les inscriptions pour les frais engagés
A partir du lundi précédent l'exposition , il ne sera fait aucun remboursement .

Extrait COURRIER LOOF (29.12.2010)

Tout éleveur n'ayant pas indiqué le N° PROVISoire de la demande de pédigrée ,
devra à l'entrée de l'exposition, remettre la photocopie émise par le LOOF
sur laquelle figure ce Numéro
Sans ce justificatif , l'admission lui sera refusée.

Toute inscription devra être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l' A.F.A.
Pour les engagements par FAX , un délai de 3 jours est accordé pour régulariser par
Poste
Ce délai passé aucun chat en concours ne sera enregistré

LE DEVOIR DE L'EXPOSANT

-- L'exposant s'engage à ne pas quitter la salle et à ne pas dégarnir les cages avant l'heure fixée par les organisateurs , soit 18 h 30 , et ce , pour la journée , par simple respect des visiteurs .

CONDITIONS SANITAIRES

- La visite vétérinaire aura lieu de 8 h 00 à 10 h 00
- Les carnets de vaccinations doivent être à jour .
- Les chatons doivent avoir 3 mois , être tatouée , vaccinés , contre le typhus et le coryza . Ils doivent avoir un pedigree LOOF pour les chats nés en France ou un justificatif de demande
- Le vétérinaire est seul compétant pour refuser ou accepter un chat . Toute personne arrivant après le départ du vétérinaire devra faire contrôler ses chats à ses frais chez un praticien de la ville

REGLEMENTATIONS DES VENTES de chatons de plus de 3 mois

Les exposants étant ,au sens de la loi reconnus éleveurs, peuvent proposer des chatons à la vente
Mais ils devront pouvoir justifier :

- 1/ de l'attestation de déclaration auprès des Services Vétérinaires
- 2/ d'un numéro de SIRET
- 3/ du certificat de Capacité
- 4/ **bulletin de SORTIE obligatoire** (à faire remplir au secrétariat lors de la vente du chaton)

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

BOUCLAGE DU CATALOGUE ; Mardi 24/09 /2013 impérativement

Tout bulletin nous parvenant après la date sera retourné et le chat ne pourra être admis à l'exposition. Aucune dérogation ne pourra être accordée même pour les chats « hors concours ».

**N'attendez pas le dernier jour pour vous inscrire, vous nous faciliterez la mise en page .
Par avance, merci .**